

Affaire suivie par Maiwenn BERROU

Nantes, le 13-09-21

Parc éolien en mer de Saint-Nazaire Groupe de travail « usages/sécurité maritime » du 10 juin 2021

Le groupe de travail « usages/sécurité maritime » de l'instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer de Saint-Nazaire s'est réuni le 10 juin 2021 à La Turballe. L'animation de ce GT a été assurée par Mme Sellier-Richez, directrice adjointe, déléguée à la mer et au littoral, de la DDTM de Loire-Atlantique.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Présentation par RTE des opérations en mer en cours et prévues pour l'été 2021 et des mesures de sécurité maritime associées
- 2) Présentation par PBG des opérations en mer en cours et prévues pour l'été 2021 et des mesures de sécurité maritime associées

1) Présentation par RTE des opérations en mer en cours et prévues pour l'été 2021 et des mesures de sécurité maritime associées

Bilan des campagnes d'installation 2020

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) a débuté sa présentation par un bilan des campagnes réalisées en 2020 pour l'installation de la partie sous-marine du raccordement du parc éolien du banc de Guérande.

Opérations en cours

Les opérations conduites en 2021 visent à réparer des zones endommagées du câble n°2. La zone située près de la plage de la Courance devrait être libérée fin juin. Des discussions sont en cours pour permettre une co-activité avec les activités de loisir durant les derniers jours de juin, selon des modalités identiques à celles de l'été 2020. Les travaux de réparation au sud-est du plateau de la Banche (PK 16) et au nord-est du banc de Guérande (PK 25) devraient respectivement s'achever fin juillet et fin août. Ils seront suivis par une phase de « recollement » (mesure de la position des câbles une fois les travaux achevés) et de tests (sans impacts pour les autres activités). Le planning s'est un peu étiré du fait des conditions météorologiques de mai qui ont été défavorables, mais il reste tout à fait compatible avec le calendrier des opérations de tirage des deux câbles de raccordement à la plateforme en mer, planifiées à partir du 1^{er} octobre 2021.

Restrictions en cours

RTE a rappelé les restrictions dans les zones de travaux, figurant dans des arrêtés du préfet maritime (déjà pris ou à venir). En plus des restrictions à la navigation et/ou aux activités de pêche ou mouillage dans les zones où le câble est encore exposé, le message principal à faire passer aux usagers concerne

la distance de 500 m à garder par rapport aux navires en opération. Trois navires de surveillance veillent en permanence au respect des restrictions : un est chargé de la surveillance du PK 0,7, un autre de la surveillance du PK 16 et PK 25, et le dernier de la surveillance du PK 33 (extrémité du câble qui sera récupérée pour être reliée au poste électrique en mer).

Le GT prend acte des restrictions associées aux travaux de réparation du câble n°2, et des périodes où elles devraient prendre fin.

Recollement des positions du câble

Concernant la transmission de données sur la position du câble à la DDTM, il est convenu de procéder en deux temps : tout d'abord les données de position à l'exclusion des 500 derniers mètres à remobiliser, puis les données complètes.

2) Présentation par PBG des opérations en mer en cours et prévues pour l'été 2021 et des mesures de sécurité maritime associées

Actualité du chantier

PBG (société du Parc du Banc de Guérande) a présenté le calendrier et les actualités du chantier de construction du parc éolien au large de Saint-Nazaire. Les composants sont visibles dans les ports de La Rochelle et de Saint-Nazaire. La base de maintenance de La Turballe devrait être mise en service entre fin septembre et octobre, avec une arrivée progressive du personnel au cours de l'année 2022. La majorité du personnel arrivera à partir du printemps 2022, date de mise en service des premières éoliennes.

En mer, les pieux de la sous-station ont été installés avec succès en avril 2021, après une tentative à l'été 2020 et la nécessité d'adapter certaines caractéristiques de l'équipement servant à l'installation (guide de forage). Quatre fondations d'éoliennes ont été installées depuis début mai 2021, en optant pour des positions permettant de délimiter la zone de chantier. La sous-station électrique devrait être installée cet été, ainsi qu'une première partie des câbles inter-éoliennes à partir du mois d'août.

Malgré les retards pris par le chantier (démarrage tardif et aléas météorologiques du mois de mai 2021), le calendrier initial est maintenu (mise en service des éoliennes entre le printemps et décembre 2022).

Préparation de sol

Afin de garantir la stabilité du navire auto-élévateur qui installera les éoliennes, il est nécessaire d'effectuer des préparations de sol, consistant à former un lit de gravier (sans apport de matériaux extérieurs, mais en désagrégeant les roches présentes localement) à chaque futur emplacement des pieds du navire Vole au Vent. Ces travaux vont débuter fin juin, dans le quart sud-est de la zone de chantier (zone qui n'est pas encore fermée aux activités autres que celles du chantier). Il est prévu que la zone sud-est reste ouverte à la navigation pendant les préparations de sol, mais fermée à la pêche (professionnelle et de loisir). Il sera nécessaire de conserver une distance de sécurité vis-à-vis des navires en opération.

Le GT prend acte de la proposition de maintien de la possibilité de naviguer, avec interdiction de la pêche dans la zone sud-est du chantier pendant la phase de préparation de sol qui se déroulera fin juin 2021.

Retour sur le respect des restrictions

La zone nord-est du chantier est fermée à la navigation depuis début mai. La fermeture des autres zones se fera de façon progressive, avec deux couloirs accessibles aux navires professionnels habilités.

Pour garantir le respect des restrictions, la coordination maritime dans la zone de chantier est assurée depuis la base de construction de Saint-Nazaire, assistée par un ou deux navires de surveillance. Pour mémoire, le canal VHF à utiliser est le 72 (ou le 74 pour accéder aux couloirs de navigation).

Le retour d'expérience concernant le comportement des usagers est pour l'instant plutôt positif. Le contexte national tendu ne s'est pas traduit par des incidents sur le banc de Guérande, les pêcheurs professionnels se sont montrés parfaitement respectueux des règles de navigation. Il paraît cependant nécessaire de renforcer l'information des plaisanciers. A cet égard, plusieurs membres du GT recommandent à PBG de conduire des actions en direction du Morbihan (notamment pour les actions vis-à-vis des loueurs de bateaux) car une bonne partie de la fréquentation de la zone provient des côtes morbihannaises.

Si des usagers refusaient de respecter les restrictions, les navires de surveillance ne sont pas en mesure d'agir directement. En revanche, des signalements seront réalisés auprès de la DDTM, qui prendra des mesures si nécessaire (telles que des suspensions de permis, à conditions de disposer des informations nécessaires : localisation, photographies, éléments permettant d'identifier l'utilisateur).

Les conditions d'habilitation d'accès aux couloirs de navigation par les professionnels n'étant pas pêcheurs doivent encore être définies en fonction des situations qui se présentent. Dans la situation particulière qui a été évoquée, le professionnel devrait pouvoir faire appel à la CCI, qui jouera le rôle que joue le COREPEM dans le cas des pêcheurs.

Retour sur des exercices d'évacuation à terre

Le 11 mai 2021, des exercices d'évacuation d'une pièce de transition ont été effectués à la Rochelle, afin de permettre en particulier aux SDIS 17 et 44 de se familiariser avec l'environnement d'une intervention potentielle.

Les représentants des stations SNSM présents regrettent de ne pas avoir été associés : même en l'absence de formations au travail en hauteur (ce qui réduit l'intérêt de l'exercice), tout élément permettant de se former sur le sujet paraît utile. En phase de construction, étant donné que les navires de la SNSM ne sont pas équipés pour intervenir sur les fondations, l'intervention de la SNSM en cas d'incident ou d'accident pourrait consister à apporter de l'aide médicale à bord d'un des navires, notamment si une intervention en hélicoptère n'était pas possible.

D'autres exercices de sécurité vont être programmés dans les mois à venir, auxquels PBG associera les stations SNSM.

Informations diverses

- La SNSM de la Turballe a réalisé une expression de besoin pour disposer à horizon 5 ans d'un navire plus conséquent, notamment en lien avec le parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

- Le sémaphore de Chémoulin a été contacté par AIRBUS pour l'installation d'un radar de compensation sur le parc, la mise en place d'un récepteur de balise AIS (Automatic identification system) doit être également abordée. Ce radar devrait permettre au sémaphore de continuer à assurer sa mission de défense maritime territoriale « DMT ».

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Une réunion est programmée au sémaphore le 15 juillet 2021 afin d'étudier les possibilités de raccordements et mise en place d'équipements. Le sujet doit être remonté à la préfecture maritime afin qu'elle s'assure que les services de la marine concernés soient informés.

La prochaine réunion du GT « usages/sécurité maritime » pourrait avoir lieu d'ici la fin d'année 2021 en fonction de l'évolution du chantier et des restrictions d'usage associées.

**Pour le préfet et par délégation
La directrice départementale adjointe
déléguée à la mer et au littoral**

Sandrine **SELLIER-RICHEZ**



Participants

Présents au GT du 10/06/21	
DDTM 44	Sandrine SELLIER-RICHEZ
	Damien PORCHER-LABREUILLE
	Maiwenn BERROU
Préfecture maritime	Catherine RATSIVALAKA
DIRM	Laurie-Anne HENO
DDTM 56	Gurvan ALLIGAND
Sémaphore Chémoulin	Jean-François POPIELAS
PBG	Céline BEAUDON
PBG	Hervé MONIN (à distance)
RTE	Hervé MACE
RTE	Vincent LOUVEL
COREPEM	Ion TILLIER
Station de pilotage de la Loire	Vincent LE GALL (à distance)
Comité départemental 44 des pêcheurs plaisanciers et sportifs	Christophe GOUMAS
FFESSM/CIBPL – Club Nautique de la Turballe	Pierre GAILLARDON
	Bernard POUDRE
Grand Port maritime de Nantes/Saint-Nazaire	Laurent PITON
SNSM Le Croisic	Gérard LE CAM
SNSM Côte d'Amour	Thierry CAUDAL
SNSM La Turballe	Hubert JAIR
SEM-REV	Arnaud BLANGY
Conviés au GT du 10/06/21 mais non représentés	
Sous-préfecture de Saint-Nazaire	
DDTM 85	
Inspection du travail/UT44	
Armateurs de France	
Ligue régionale de voile des Pays de la Loire	
Société d'économie mixte locale de Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (port de la Turballe)	